

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 197-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.245

Déposée le: 30.08.2019

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PBD (Luginbühl-Bachmann, Krattigen) (porte-parole)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Moyens de paiement efficaces dans les administrations cantonales et communales

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'introduire le paiement par carte-EC, Mastercard, etc. ou par Twint dans les administrations cantonales (bureau du registre foncier, Office de la circulation routière, etc.) ;
2. de demander aux administrations communales du canton de Berne d'introduire également ces systèmes de paiement ;
3. de faire en sorte qu'il reste possible de payer en liquide les petits montants.

Développement :

Le paiement sans numéraire fait aujourd'hui partie de la vie quotidienne et correspond à un besoin de la clientèle. Malheureusement, cette possibilité n'existe pas encore dans toutes les administrations cantonales ou communales. Or, pour des raisons non seulement d'efficacité économique mais aussi de satisfaction de la clientèle, ce type de paiement devrait être disponible partout. Un exemple montre en outre que même pour un montant minime de 25 francs, un bu-

reau du registre foncier a refusé le paiement en liquide pour des raisons de sécurité et a remis une facture au client. Le paiement en liquide de petits montants devrait lui aussi être possible, sans tracasserie administrative, à côté des moyens de paiement usuels (carte EC, Master Card, Twint, etc.).

Destinataire

- Grand Conseil